



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-010 / 1-4-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 février 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** M. DE JAHAM, C. MOLLIER-SABET.

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

---

**OBJET : EDUCATION - ENFANCE : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles - Année 2017**

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE :** Les Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 3 048,98 euros pour un relais fonctionnant à temps plein proratisée selon le nombre d'animatrices et leur taux d'emploi.

Le RAM de la Ville de Voiron compte à ce jour un poste d'animatrice à 100 % et un poste d'animatrice à 20 %.

Le montant de la subvention prenant en compte cette organisation est fixé à 3 658 € pour l'année 2017.

Cette subvention est versée sous réserve de la signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caf de l'Isère et le gestionnaire du R.A.M.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Education Petite Enfance et Jeunesse du 6 février 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au nom de la Ville de Voiron, une subvention d'aide au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles, pour l'année 2017.
- D'imputer cette recette au 926313/7473.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

*Julien Polat*  
Julien POLAT